

PACS



Le pacte civil de solidarité (Pacs) est ouvert aux couples de même sexe ou de sexe différent.

Pièces à fournir

- > actes de naissance de moins de trois mois
- > copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- > déclaration et convention.

Renseignements complémentaires et formulaires téléchargeables www.service-public.fr 



VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR

PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 **04.94.13.53.13**

 **04.94.13.53.00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.